

Conseil de développement. Jean-Michel Guillou élu président

Ronan Larvor

Jean-Michel Guillou est le nouveau président du Conseil de développement de Cornouaille. Une nouvelle équipe de bénévoles s'est engagée pour porter la voix de la « société civile » dans les politiques publiques du pays.

Jean-Michel Guillou et Maryvonne Guiavarc'h, vice-présidente, hier dans les locaux de Quimper Cornouaille Développement.



Voilà un certain temps qu'il n'a plus fait parler de lui. Le Conseil de développement de Cornouaille, organisme consultatif créé en 2000, s'est un peu essoufflé au fil des ans, après avoir accompagné par ses avis, l'institutionnalisation du pays de Cornouaille.

Cette année, il va retrouver des couleurs ne serait-ce que pour répondre aux orientations du Conseil régional. Chaque pays de Bretagne doit en effet se doter d'un comité de programmation qui définira ses priorités de développement et donc le fléchage des aides financières régionales et européennes. Ce comité de programmation, qui va commencer ses travaux en mars pour la Cornouaille, sera composé pour moitié d'élus des communautés cornouaillaises et pour moitié de représentants de la société civile issus du Conseil de développement. Il fallait donc réactiver le Conseil de développement sous une forme durable pour assurer l'avenir des contrats

cornouaillais avec la Région.

54 membres

Là nouvelle équipe de 54 membres a été installée il y a peu. Jean-Michel Guillou a été élu président de la structure. Dans une semaine, il aura pris sa retraite de directeur d'Habitat 29. Il sera secondé par cinq vice-présidents chacun attaché à un collège : Michel Guéguen président de la chambre de métiers, pour les « acteurs économiques », Joël Le Dantec, syndicaliste, représentant les « partenaires sociaux », Albert Billon, pour le collège « établissements et services publics », Delphine Le Doze, directrice de l'Espace associatif, pour le collège « vie collective et associative » et enfin Maryvonne Guiavarc'h, qui a siégé pendant des années au Conseil économique, social et environnemental de Bretagne, pour le collège des personnalités qualifiées.

Pour pérenniser le travail du Conseil, quelques moyens lui sont

octroyés. Un technicien de Quimper Cornouaille Développement y sera dédié à 60 % de son temps. Une enveloppe de 5.000 € est prévue pour le fonctionnement.

Emploi et économie d'abord

Quatre commissions ont été créées : développement rural, développement maritime, emploi-formation et aménagement du territoire. « Faire travailler ensemble des gens qui ne se connaissent pas est un enjeu en soit », estime Maryvonne Guiavarc'h.

Le Conseil de développement donnera des avis à destination des élus du pays sur les grands dossiers, mais pourra aussi s'auto-saisir de sujets. « Étant bénévoles, nous gardons notre indépendance et notre liberté de parole », rappelle Jean-Michel Guillou. Le Conseil sera pleinement opérationnel à la rentrée prochaine, avec une priorité : l'emploi et l'économie, comme le souhaitent les élus.